

# **22<sup>e</sup> FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM INSULAIRE DE L'ÎLE DE GROIX - REGLEMENT**

## **I/ PRESENTATION**

Le Festival International du Film Insulaire s'attache à mettre en valeur et à promouvoir les cultures insulaires au travers de la production cinématographique et audiovisuelle des îles du monde.

A cet effet, il organise :

1/ Une compétition ouverte aux longs métrages documentaires insulaires produits depuis 2019 (moins de 5 ans).

2/ Une compétition Jury Jeune ouverte aux courts métrages insulaires (moins de 30 minutes), quelque soit le genre (documentaire, fiction, animation, expérimental) produits depuis 2019 (moins de 5 ans).

3/ Une sélection hors compétition ouverte à l'ensemble des genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sans condition de date de réalisation.

Cette sélection hors compétition comprend :

- des projections consacrées à la thématique annuelle, cette année destination les Îles écossaises.
- des coups de cœur/panorama, des cartes blanches, des projections-débats, des projections plein air...

## **II/ DATES**

**L'édition 2023** du Festival International du Film Insulaire se déroulera du **23 au 27 août 2023**.

## **III/ ADMINISTRATION**

Le Festival International du Film Insulaire est une manifestation culturelle annuelle organisée par l'association à but non lucratif du Festival International du Film Insulaire de l'île de Groix. Le siège social du Festival est situé à l'île de Groix dans le Morbihan (France).

Ses coordonnées sont : Festival International du Film Insulaire (Fifig)

- BP 35 - Port-Lay - 56590 Groix

**Contacts** : Tél : 02 97 86 57 44

Bureau : [festival@filmsulaire.com](mailto:festival@filmsulaire.com)

Audrey Pesché : [programmationfifig@gmail.com](mailto:programmationfifig@gmail.com)

Nicolas Le Gac : [competitionfifig@gmail.com](mailto:competitionfifig@gmail.com)

Site du Festival : [www.filmsulaire.com](http://www.filmsulaire.com)

## IV/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Festival International du Film Insulaire est **gratuite**.

La sélection s'effectue sur les productions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la compétition.

La participation des réalisations hors compétition n'est, elle, soumise à aucune condition de date.

Les films doivent être présentés, pour la sélection uniquement, sur DVD, Blu-ray, disque dur ou bien visibles sur Internet. Les frais d'envoi des supports de sélection sont à la charge de l'expéditeur.

**L'inscription par le formulaire en ligne est obligatoire et doit être complète.**

Les formats des films présentés pendant le Festival pourront être les suivants :

DCP, Blu-ray, DVD, Bétacam ou bien tout fichier numérique sur disque dur externe ou téléchargeable via Internet.

Les auteurs peuvent faire concourir plusieurs réalisations, une seule œuvre pourra être sélectionnée en compétition.

Les auteurs des films en cours de réalisation peuvent également participer au Festival à condition d'avoir préalablement pris contact avec le bureau du Festival.

## V/ SELECTION

Le comité de sélection est désigné par le Conseil d'Administration du Festival. Il est chargé de la sélection des films en compétition et hors compétition.

Les œuvres soumises à la sélection traiteront de l'insularité dans tous ses états : social, économique, ethnographique, historique, imaginaire...

**Dans la mesure du possible, une copie de chaque film sélectionné sera conservée pour les archives du Festival**, que ce soit sur un support DVD, Bluray ou bien sous forme de fichier numérique.

L'avis de sélection sera communiqué au plus tard **mi-juillet 2023** par l'envoi d'un courrier électronique ou d'un appel téléphonique.

## VI/ INSCRIPTION

Pour inscrire un film, **il est obligatoire de :**

**1/ Remplir entièrement le formulaire d'inscription en ligne avant mi-avril 2023** à l'adresse <http://www.filminsulaire.com/inscrire-un-film-2023/>

**2/ Signer et envoyer par mail ou par voie postale le règlement du Festival.**

**3/ Nous envoyer une copie de votre film à l'adresse ci-dessous.** Les supports suivants sont acceptés : DVD / Blu-ray / Disque dur / Fichier téléchargeable en HD 1080p / Streaming

**4/ Envoyer via le formulaire ou par mail plusieurs photos du film en 300 dpi qui serviront, en cas de sélection, comme visuels pour le catalogue et le site internet du Festival.**

Les supports matériels sont à envoyer à :

Fifig  
*à l'attention de la programmation*  
BP 35 - Port Lay  
56590 GROIX - FRANCE

Merci d'indiquer sur un carton joint l'adresse postale à laquelle renvoyer le film à la fin du festival.

Les supports dématérialisés sont à envoyer par mail aux deux adresses suivantes :

- Audrey Pesché : [programmationfifig@gmail.com](mailto:programmationfifig@gmail.com)

- Nicolas Le Gac : [competitionfifig@gmail.com](mailto:competitionfifig@gmail.com)

**Vous ne pouvez choisir dans quelle catégorie vous inscrivez votre film. C'est le comité de sélection qui décidera dans quelle catégorie votre film peut s'inscrire.**

## **VII/ TRANSPORT ET ASSURANCES**

Les frais d'envoi des films pour la sélection sont à la charge des participants. Les frais de réexpédition sont à la charge du Festival.

En cas de perte ou de détérioration, entre la réception et le rendu des films, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur du remplacement de la copie si celle-ci a été mentionnée sur la fiche d'inscription.

Afin d'éviter les retards et les frais de douane, la mention « **Pour usage culturel uniquement** » devra figurer sur le paquet pour les films expédiés de l'étranger.

## **VIII/ PRIX ET JURYS**

Les documentaires sélectionnés dans le cadre de la compétition officielle peuvent concourir pour :

**1/ L'île d'Or, le 1<sup>er</sup> prix du Festival**

**2/ Le prix Lucien Kimitété (prix du documentaire "le plus humain")**

**3/ Le prix du Public**

Les courts métrages sélectionnés dans le cadre de la compétition Jury Jeune peuvent concourir pour :

**1/ Le prix Jury Jeune du meilleur court métrage de fiction**

**2/ Le prix Jury Jeune du meilleur court métrage documentaire**

Un jury constitué par le responsable de la sélection des films en compétition et la coordinatrice, en collaboration avec les membres du Conseil d'Administration de l'Association du Festival, décernera l'Île d'Or, le prix Lucien Kimitété et tout autre prix qu'il

jugera bon de proposer en fonction des circonstances : coup de cœur, mention spéciale... Ce jury est composé de professionnels du cinéma, de la télévision, du monde artistique et culturel étranger et français, ou d'amateurs passionnés.

Le Jury Jeune est constitué de jeunes adolescents de Belle-Île-en-Mer et de l'île de Groix et est encadré par des professionnels de l'audiovisuel et de l'éducation à l'image.

## **IX/ INVITATIONS**

Les réalisateurs des films sélectionnés ou leur représentant auront accès gratuitement à toutes les manifestations prévues pendant le Festival, dans la limite des places disponibles.

**Le transport et l'hébergement des réalisateurs des films sélectionnés ou de leur représentants seront pris en charge sur la base d'un remboursement forfaitaire par le Festival :**

- Pour les films en compétition à partir de la veille de la diffusion de leur film et jusqu'au dimanche 27 août 2023, la remise des prix se déroulant le samedi 26 août en soirée.**
- Pour les films hors compétition pendant deux nuits maximum.**
- Pour les courts métrages, le Festival ne peut assumer la prise en charge des réalisateurs.**

## **X/ PROMOTION**

Le Fifig souhaite promouvoir, soutenir et accompagner les films sélectionnés, en compétition et hors compétition, dans le cadre de programmations hors les murs.

Le Festival se réserve la possibilité d'utiliser les films gracieusement, pour des projections ponctuelles et spécifiques labellisées FIFIG à Groix, auprès de publics spécifiques (éducation à l'image en milieu scolaire et personnes âgées en Ehpad). En cas de non-acceptation de cette clause, les auteurs devront fournir une requête écrite.

## **XI/ MENTION A SPECIFIER EN CAS DE SELECTION**

En cas de sélection, le Fifig demande de spécifier dans votre communication future la mention « *Sélectionné au Festival International du Film Insulaire de Groix* ». Un logo est disponible à cette fin.

## **XII/ MENTION A SPECIFIER EN CAS DE FILM PRIME**

Si votre film est primé, le Fifig demande de spécifier dans votre communication future la mention « *Nom du prix : Festival International du Film Insulaire de Groix* ». Un logo est disponible à cette fin.

### **XIII/ A NOTER**

Les Organisateurs du Fifi se réservent le droit de différer ou de suspendre à tout moment la manifestation ou de modifier le règlement. Le Bureau du Festival a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, seule la version française fera foi.

La participation au Fifi sous-entend la pleine et entière acceptation, sans réserve, du présent règlement.

Nom du film sélectionné : .....

A.....

Le.....

Nom, prénom et signature du réalisateur ou du producteur précédé de la mention « Lu et approuvé » :